

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-777961

145190  
RAM

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11225 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : YASSINE KAMAL

Date de naissance : 21/07/1971

Adresse : 17 Jmal me 5 n° 64 Bis AD Casablanca

Tél. : 0668944028 Total des frais engagés : 297,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation : 10 JAN, 2023

Nom et prénom du malade : YASSINE Kamal Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 07/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CINDF N° A-A-215/2019



# Dr. Noureddine BENNANI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Nancy

Maladies de la Peau du Cuir Chevelu et des ongles

Adultes et Enfants

Maladies sexuellement Transmissibles

Esthétique et chirurgie de la Peau

Épilation définitive et détatouage par laser

Sclérose des varices



# الدكتور نورالدين بناني

خريج كلية الطب بنانسي

أمراض الجلد و الشعر و الأظافر

الأطفال و الكبار

الأمراض الجنسية المعدية

جراحة و تجميل الجلد

إزالة الشعر نهائيا و الوشم بالليزر

علاج الدوالي

Casablanca, le : 07-01-23 : الدار البيضاء في

M. YASSIR Kamal



Site  
284.

199,00 Tegema 250

24/5 x 1 semaine / mois x 4 mois

298,50 Melio 50

24/5 x 1 semaine / mois x 4 mois



PHARMACIE HASSIR  
Dr. Salwa HAJOUJ  
Bd. A. No 56 Hay Mohamméd  
Casablanca - T. 05 22 90 62 65

497,50

Dr. Noureddine BENNANI  
Dermatologue - Vénérologue

• Oued Sebou, Oulfa - Casa  
Tél.: 05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86

180, Zénqa Wad Sbou زاوية شارع وادي أم الربيع (عمارة وكالة لديك), الألفة - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86

180, Rue Oued Sebou Angle Bd Oum Rabie (Imm. Agence Lydec), El oulfa - Casa - Tél.: 05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86

E-mail : drbenour@gmail.com - ICE : 001830087000033

LOT : 210494  
EXP : 05/2024  
PPV : 199,00DH

PPV (DH) :  
LOT N° :  
UT. AV. :



290.50

5 401399 521793